



ARRETE N° 2024-504
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Intervention sur toiture
Site Isoroy – Route du Bassin Carnot
Sté GEODEM
Mercredi 11 Septembre 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de Monsieur Bertrand LACHEVRE, Chargée de projets à la Ville de Honfleur, de faire intervenir la Sté GEODEM - ZA de la Baudrière – 27520 Grand Bourgtheroulde, afin de procéder à une intervention sur toiture, avec utilisation d'une nacelle, Route du Bassin Carnot, site Isoroy, Mercredi 11 Septembre 2024, de 8h30 à 11h30,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société GEODEM est autorisée, dans le cadre d'une intervention sur toiture afin de procéder un des prélèvements pour un diagnostic amiante, à intervenir sur le domaine public avec une nacelle, Route du BASSIN CARNOT, site ISOROY, MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024, de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite et le stationnement sera interdit, le long du bâtiment Isoroy, afin de permettre le stationnement de la nacelle et de procéder à l'intervention, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Un barriérage sera mis en place par le Centre Technique Municipal le long du bâtiment. Un périmètre de sécurité autour de la zone de mouvement de l'engin, sera mis en place par l'Entreprise intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de permettre l'intervention et d'assurer la sécurité des personnes.

ARTICLE 4 : Une signalisation réglementaire, avec affichage du présent Arrêté, sera mise en place par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 5 Septembre 2024
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation,
Jérôme HAMEL

